

Direction Générale des Services
GB /FB

DÉCISION MUNICIPALE N°202468

Aliénation d'une balayeuse de marque Citynet Numéro d'inventaire 03VHT10901670

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

Considérant l'état de la balayeuse de marque Citynet (épave), dont le numéro d'inventaire est le 03VHT10901670,

Considérant l'offre proposée à la suite de la mise en vente aux enchères sur le site spécialisé AgoraStore,

DECIDE

Article 1 : De céder la balayeuse de marque Citynet dont le numéro d'inventaire est le 03VHT10901670, à la société ANDJEL'OCC, sise ZA des Ouches, 45 630 BEAULIEU-SUR-LOIRE. Le prix de vente est fixé à 175 € TTC.

Article 2 : La sortie du bien du patrimoine de la Ville sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la nomenclature M57.

Article 3 : Monsieur le Maire ou son représentant, sont autorisés à signer le certificat de cession.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 5 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 29 avril 2024

Le Maire
Gil Bernardi

